

LE PETIT MONDE DE SAINT-AUPRE



MARS / AVRIL / MAI 2024

SOMMAIRE

Infos Mairie.....	P. 2
La Vie des Commissions.....	P. 8
Dossier.....	P. 14
La Vie Associative.....	P. 16
Infos Générales.....	P. 22
À vos Agendas.....	P. 24



P. 3

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Dimanche 9 juin 2024
Salle du Conseil en Mairie

P. 14

ZAEnR : PRODUIRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE À SAINT-AUPRE



TOUTES LES DERNIÈRES INFOS !

- Site internet : www.st-aupre.fr
- appli mobile POLITEIA



Saint-Aupre en direct sur votre mobile !

INFOS MAIRIE



LE MOT DU MAIRE

Chères Santaupriennes,
Chers Santaupriens,

Après un hiver une nouvelle fois relativement clément, le printemps arrive... tout comme certains rendez-vous dans notre belle commune.

Cérémonies commémoratives, réunion publique sur la Mutuelle Communale, Passion et Art, Méli-Mélo de pinceaux, Soirée de la St Patrick, projection festival du cinéma italien de Voiron puis Rando du Hibou, concours de pétanque, élections européennes... le premier trimestre de l'année est passé très vite... nul doute qu'il en sera de même pour le prochain.

Il a été très agréable à la municipalité de présenter ses vœux à la population, puis aux agents et de participer à plusieurs cérémonies du territoire, aux 50 ans de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Le repas des aînés a été également fort apprécié, et une bonne ambiance régnait comme à l'habituel.

Nous sommes désormais à deux ans des prochaines échéances pour les élections municipales et nous pouvons constater que nous avons réalisé une bonne partie de nos projets mentionnés sur notre profession de foi, comme je l'ai fait remarquer lors de mon discours des vœux.

Aidés par nos agents communaux, nos différents partenaires, il nous reste à poursuivre nos actions : élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme suite à la présentation du PADD, travaux sur nos voiries et bâtiments, confortement du réseau d'eau potable de Saint-Aupré le Haut, enfouissement de réseaux, protection de l'environnement et plus particulièrement de notre étang des Chartreux, amélioration de la sécurisation de nos écoles... et bonne nouvelle, le déploiement de la fibre a repris depuis quelques jours !

L'actualité porte aussi sur le travail réalisé afin de voter prochainement des budgets en fonctionnement et en investissement conformes et mesurés, au regard de la conjoncture actuelle.

Au début de ce mot du Maire, je vous évoquais les prochains rdv, et notamment les festivités et moments conviviaux qui ont lieu grâce à nos associations et bénévoles dévoués... comme à de nombreux endroits, il manque parfois de bras.... alors n'hésitez pas à donner quelques heures pour que cela perdure !

Je ne pouvais terminer sans parler du monde agricole, de qualité sur notre bassin de vie. Il ne faut pas oublier celles et ceux qui nous font vivre sans compter leurs heures. Au-delà de ces revendications légitimes, cette grogne aura permis de mettre en lumière deux mondes agricoles bien différents. Celui de l'agroalimentaire, industriel dont les enjeux et demandes ne concernent en rien les exploitations familiales, à taille humaine qui se battent pour la passion de leur métier. Nous devons soutenir ces derniers sur notre territoire (installation jeunes agriculteurs, protection des zones agricoles, préservation du foncier, sensibilisation du consommateur). Il faut assurer cette pérennité, que l'agriculture ait toute sa place dans notre société.

Je vous laisse parcourir ce bulletin qui vous apportera toutes les informations et précisions nécessaires sur la vie communale et vous invite à profiter des beaux jours qui nous attendent.

Votre Maire, Patrick Buisson

Nous souhaitons la bienvenue à

Eden BONTEMPI
né le 14 décembre 2023 -

*Toutes nos condoléances
à la famille, aux amis, de*

Arlette BOZONNIER née GOZZI
décédée le 28 décembre 2023



Dimanche 9 juin 2024

**Salle du Conseil en Mairie
À partir de 8h**

N'oubliez pas de vous munir de **votre pièce d'identité** et de **votre carte d'électeur** avant de vous présenter au bureau de vote !

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale **jusqu'au mercredi 1er mai par internet (www.service-public.fr)** .
Et par courrier ou en mairie **jusqu'au vendredi 3 mai** .

Le secrétariat de mairie tiendra une permanence pour les dernières inscriptions papier :
 le vendredi 3 mai de 10h à 12h .

Pour s'inscrire vous devez fournir :

- votre pièce d'identité (carte identité ou passeport)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (facture électricité, téléphone fixe, eau, avis d'imposition).

Pour les personnes résidant chez un parent ou un tiers :

- pièce d'identité du demandeur,
- Pièce d'identité de la personne qui héberge
- Justificatif de la personne qui héberge
- Attestation d'hébergement signée par l'hébergeur

Vote par procuration pour les élections européennes : **la démarche entièrement dématérialisée**

En règle générale, l'électeur ayant effectué sa **démarche en ligne** (télé-procédure) pour faire établir une **procuration** doit **se présenter en personne auprès de la police ou de la gendarmerie** pour que son **identité soit vérifiée** .

Le décret prévoit, pour les seules **élections européennes** , que l'électeur effectuant une demande de procuration en ligne, sera **dispensé de déplacement** s'il " **atteste de son identité à l'aide d'un moyen d'identification électronique présumé fiable et certifié** ", à savoir le service en ligne **France identité** (en cours d'expérimentation).

Le texte apporte également des précisions s'agissant du **régime de validité des bulletins de vote imprimés par les électeurs** : les bulletins imprimés en noir et blanc sur papier blanc à partir des modèles produits par les candidats et ne comportant pas de mention manuscrite ne sont pas nuls.



RAPPEL

Site internet pour effectuer votre démarche pour une procuration :

www.maprocuration.gouv.fr

Cérémonie du 19 mars

Le 19 mars a été institué Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette date est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

À cette occasion, la mairie et la FNACA Comité de la Sure vous invitent à la cérémonie officielle :

Mardi 19 mars à Saint-Aupre le bas à 09h30



Cérémonie du 8 mai

La Cérémonie de Commémoration de la Victoire de la Seconde Guerre Mondiale aura lieu :



Mercredi 8 mai

À Saint-Aupre le haut à 8h45

et

À Saint-Aupre le bas à 9h30

Recensement Citoyen à 16 ans



Chaque Français **dès 16 ans** doit faire la démarche de *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

2 façons pour effectuer son recensement :

- **Soit en Mairie** : Vous devez faire la démarche de recensement **vous-même**.

Il faut vous rendre en mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

- **Soit en ligne** : sur le site www.service-public.fr, vous trouverez un lien.

Ce service est accessible avec un compte Service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Si votre dossier en ligne est complet vous recevrez votre attestation.

Toutes les infos et lien sur le site www.service-public.fr

Lutter contre les chenilles processionnaires

La chenille processionnaire du pin, forme larvaire d'un papillon de nuit (*Thaumetopoea pityocampa*), est surtout connue pour son caractère extrêmement urticant voire allergène, pour les humains et les animaux, et pour son mode de déplacement en file indienne, d'où elle tire son nom.

C'est une espèce défoliatrice qui s'attaque aux pins (pin noir d'Autriche, pin laricio, pin maritime, pin sylvestre et pin d'Alep) et, dans une moindre mesure, aux cèdres. Les autres essences ne sont pas touchées.

Les populations de chenilles processionnaires du pin connaissent des fluctuations importantes et assez régulières s'étalant sur plusieurs années, dues à différents facteurs tels que le climat, l'abondance ou non de leurs ennemis naturels, la quantité et la qualité de la nourriture disponible ...

La lutte contre les chenilles processionnaires

Le plan de lutte intégrée durable s'appuie sur des méthodes complémentaires au traitement microbiologique, qui sont combinées tout au long de l'année :

- **De septembre à février** : Lutte mécanique par échenillage,

- **Début du printemps** : Lutte biologique par prédation (installation nichoirs mésanges),

- **Printemps** (au moment de la descente des chenilles) : Piégeage des chenilles,

- **De début juin à début octobre** : Piégeage des papillons (phéromones)

Il est important de privilégier l'échenillage précoce, avant les stades larvaires urticants. Si vous comptez retirer les nids vous-même, munissez-vous de **protections et de vêtements adéquats (combinaison, gants, masque, lunettes...)**.

Il ne faut en aucun cas toucher ces nids et les chenilles sans protection. Une incinération de tout ce que vous aurez retiré de l'arbre est conseillée pour détruire ce nuisible et empêcher sa propagation. L'autre méthode conseillée est le trempage prolongé dans un bac rempli d'eau additionnée de mouillant (liquide vaisselle) puis enfouissement.

Pour signaler et pour plus d'infos :

<https://chenille-risque.info/>



Vœux de la municipalité à la population

Samedi 13 janvier a eu lieu la cérémonie des vœux de la municipalité.

Entouré par les élus et les agents municipaux, **Patrick BUISSON**, Maire de Saint-Aupre a tout d'abord évoqué ce qu'il fallait retenir de l'année écoulée puis a laissé la parole aux adjoints.

Chacun des élus a détaillé les projets accomplis en 2023 ou qui se poursuivront cette année.

Ainsi, **Véronique BALLY**, 1ère Adjointe a évoqué le plan d'investissement ainsi que la mise en ligne du nouveau site internet.

Lionel PÉGOUD, Adjoint Patrimoine-Voirie a rappelé la mise en place du cheminement piétons à la Rossetière, l'installation de luminaires à LED dans les bâtiments communaux;

Gérard LANFREY, Adjoint à l'urbanisme a rappelé que le travail d'élaboration du PLU sur la commune était en cours et que plusieurs réunions publiques auraient lieu en cours d'année afin de présenter les études aux habitants.

Marie-Noëlle IRVINE, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse a indiqué qu'une Commission Restauration Scolaire avait été créée et que la tarification sociale concernant les repas de cantine avait été mise en place depuis septembre.

Elisabeth GANSEL, Conseillère Municipale à la CCAS a annoncé que le projet de Mutuelle Communale était maintenant acté et qu'une réunion publique et des permanences auraient lieu en mars (cf article CCAS).

Enfin **Pierre GALLAND**, Conseiller délégué Environnement a évoqué le passage à petite faune sur la RD49 (financé et piloté par le Département), la gestion des espaces naturels sensibles ainsi que la vie culturelle du village et la labellisation Arbre Remarquable du Tilleul en octobre dernier.



Projets pour 2024

Les projets pour 2024 ont également été annoncés avec la poursuite des enfouissements des réseaux au Grand Vivier, le travail sur le PLU, la création d'un Espace de Vie Sociale sur le bassin de vie porté par l'AEJ dont l'objectif est d'améliorer les relations entre les uns et les autres.

Le Maire a ensuite souligné que « sur les 21 actions qui avaient été prévues en début de mandat, 19 avaient été réalisées ». Les partenaires de la commune ont également été remerciés, la Région, le Département, la CAPV.

Le cérémonie s'est ensuite terminée par les remerciements de la Municipalité aux associations, aux élus, aux agents communaux avant que Maurice Delphin ne remette le diplôme de Citoyen d'Honneur à Amédée Sollier.

Remise du diplôme de Citoyen d'Honneur à Amédée SOLLIER

Amédée Sollier a intégré les sapeur-pompiers de Fontaine le Puits en Savoie dès l'âge de 18 ans.

En 1979 il est venu habiter Saint-Aupre et a intégré en 1980 les sapeurs-pompiers de Saint-Etienne de Crossey.

Puis il a gravi les échelons de grade, passant de Sous-Officier, à Officier.

Il a ensuite été nommé Lieutenant, succédant au Capitaine honoraire Robert Perrin en 1991 et il devient Chef de Corps.

Il prend plus tard sa retraite des sapeur-pompiers en tant que Capitaine Honoraire en 2001 après 37 ans de services.

Aujourd'hui maître des Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre pour la Commune de Saint-Aupre.



De g. à d. : **Amédée Sollier**, **Maurice Delphin**, Conseiller Municipal, **François Faye**, Lieutenant Caserne Pompiers St Etienne de Crossey, **Patrick Buisson**, Maire, **Anne Gérin** Vice-Présidente Conseillère Départementale, Présidente du Conseil d'Administration du SDIS 38

Repas des aînés



Nous étions près de 120 à se retrouver le dimanche 14 janvier à la salle du Tilleul pour notre traditionnel repas des aînés. Quelques heures de partage, de bonne humeur, de plaisir gastronomique... Le Père Noël avait même reporté son départ vers le Grand Nord pour nous faire l'honneur de sa dernière distribution de papillotes de la saison. 😊



Nous en avons profité pour fêter les noces d'or (50 ans de mariage) de Denise et Dominique Gouzy à qui nous souhaitons encore de belles années de vie commune !

Ils étaient absents au repas, mais nous ne les oublions pas pour autant : félicitations à Françoise et Raymond Mougenot, ainsi qu'à Marie Noëlle et Jean Pierre Brun pour leurs noces d'or ! Edith et Robert Vincent, Christian et Denise Guitton ont quant à eux fêté leurs noces de diamant (60 ans de mariage) : tous nos compliments !



Merci à Dolorès Boizard et Corine Dantard pour les photos !

Journée de formation d'initiation aux gestes de premiers secours avec orientation pédiatrique pour nos agents communaux

Tous les agents communaux ont suivi en janvier une journée de formation aux gestes de premiers secours avec orientation pédiatrique avec la société vironnaise JR PREVENT.

Cette orientation pédiatrique était souhaitée surtout pour savoir comment réagir en cas d'urgence pendant les temps périscolaires de cantine, garderie.

Cette journée comportait plusieurs modules, tels que :

- Sensibilisation aux principes de bases des gestes de premiers secours,
- L'apprentissage des gestes de secours indispensables en cas d'urgence
- Formation sur les protocoles d'intervention en cas d'accident ou de malaise
- Compréhension des gestes de secours tels que la position latérale de sécurité, la réanimation cardio-pulmonaire et l'utilisation d'un défibrillateur externe (DAE)
- Apprentissage des techniques d'arrêt des saignements, de bandage et d'immobilisation
- Formation sur la reconnaissance des signes vitaux tels que la respiration, la circulation, la conscience
- Pratique de mises en situation réelles pour développer les compétences et la confiance
- Sensibilisation aux mesures de prévention pour éviter les situations d'urgence
- Formation sur les procédures d'alerte et de coordination des secours

Une journée bien complète et enrichissante qui a permis de remettre à niveau les compétences et connaissances de nos agents.



Pour rappel en cas d'urgence un défibrillateur est en accès pour tous devant l'entrée de la mairie.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui **aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.**

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Cet appareil analyse le rythme cardiaque et décide si un choc électrique doit être délivré pour rétablir l'activité du cœur.

Toute personne est autorisée à utiliser un DAE (Décret n°2007-705 du 04/05/2007). Une fois allumé, des instructions vocales guident l'utilisateur sur la conduite à tenir et les gestes à effectuer.

L'appareil indique par exemple, d'appeler les secours, de coller les électrodes, de procéder au massage cardiaque.

Les appareils entièrement automatiques délivrent le choc sans action de la part de l'utilisateur.

Quel que soit le type d'appareil, il est demandé à l'utilisateur de ne pas toucher le patient pendant la délivrance du choc.

LES NUMÉROS À CONNAITRE EN CAS D'URGENCE

Ces numéros d'appel d'urgence permettent de joindre les secours gratuitement 24h/24

15 SAMU <small>LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT</small>	17 POLICE SECOURS	18 SAPEURS- POMPIERS
3919 ALLO ENFANCE EN DANGER		
112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	119 FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

LA VIE DES COMMISSIONS



COMMISSION URBANISME

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-AUPRE

Un PLU c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui règlemente sur la commune, les règles du développement du territoire. C'est donc dans ce document que seront définies les règles de constructibilité. Il sert de cadre pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, permis d'aménager...).

Quelles sont les grandes étapes ?

Plusieurs étapes vont jaloner la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Un diagnostic du territoire, le projet politique d'aménagement et le règlement graphique et littéral. L'objectif est de l'adopter en 2025.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu !

Le conseil municipal s'est réuni le 22 janvier 2024 dernier pour débattre du Plan d'Aménagement et du Développement Durable (PADD). Celui-ci fixe les grandes orientations et objectifs généraux poursuivis dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les élus se sont interrogés sur la stratégie territoriale à mener à l'échelle de la commune, pour répondre aux besoins de développement en fonction de leur capacité. Cette étape clé permet de fixer notamment le scénario démographique visé sur les dix prochaines années.

Ces objectifs ont été définis en fonction du diagnostic territorial, travaillé et présenté par Mme Sabine LOUP-MENIGOZ Urbaniste.

Plusieurs thématiques ont été étudiées, telles que l'activité économique, la démographie, l'environnement, les risques naturels, le positionnement des corridors écologiques, l'aménagement des modes doux, la réflexion concernant l'eau potable sur la vallée Ouest, le paysage...etc.

Les objectifs du PADD ont ainsi été débattus et s'articulent autour de trois grands axes :

- 1 / Valoriser les caractéristiques rurales et paysagères de la commune
- 2 / Prévoir un développement mesuré, structuré, et cohérent avec l'identité des deux vallées
- 3 / S'inscrire pleinement dans la transition écologique

La présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées a été effectuée le 20 décembre 2023.

La délibération N°2024-06 du 22 janvier 2024 a été actée pour fixer ces grandes orientations et autoriser le surseoir à statuer.

Réunion publique du 31 janvier 2024

La 2ème réunion publique du 31 janvier 2024 a permis de rappeler le calendrier de la procédure d'élaboration du PLU, de présenter la synthèse du diagnostic territorial, et d'expliquer le projet des élus : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

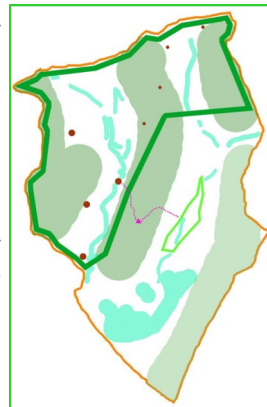
La réunion publique a été annoncée dans la presse locale (le Dauphiné Libéré), dans le bulletin municipal distribué dans chaque boîte aux lettres et sur l'application mobile Politeia. Environ 40 personnes ont assisté à la réunion dans la salle polyvalente.

Et maintenant ?

Ces grandes orientations seront ensuite déclinées réglementairement. Il s'agira de définir les règles écrites et un plan de zonage adaptés aux objectifs du PADD. C'est lors de cette étape que seront délimités les droits de constructibilité et l'usage des sols.

La 3ème réunion publique est prévue pour le mois de septembre 2024

Tout les éléments concernant l'élaboration de notre PLU sont consultables sur le site de la commune et en mairie.



3ème RÉUNION PUBLIQUE
en septembre 2024
(date précisée ultérieurement)



N'oubliez pas !

Le registre de concertation

est toujours ouvert en mairie et vous pouvez y déposer vos demandes et remarques

POINT URBA

FORMALITÉS À ACCOMPLIR APRÈS L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX

Vous avez déposé une demande d'autorisation de travaux en mairie (Déclaration Préalable ou Permis de Construire) et suite à l'instruction de votre dossier, la mairie vous a délivré un arrêté autorisant ces travaux.

Parfait, votre projet est validé !

Et maintenant, quelles sont les obligations et démarches à effectuer ?

1. L'AFFICHAGE DE VOTRE AUTORISATION

Les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire, c'est-à-dire quand l'autorisation est donnée et les délais d'affichages respectés.

L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier.

L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique.

Il doit indiquer :

- le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire,
- la date et le numéro du permis,
- la nature du projet et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisé ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel.
- l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté.

L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire.

Il doit être installé de façon à ce que les renseignements qu'il contient soient lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public **pendant toute la durée du chantier**.

La date d'affichage sur le terrain est un point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.

Il est donc recommandé d'inscrire la date d'affichage sur le panneau.

Le défaut d'affichage sur le terrain est sans influences sur la légalité même de l'autorisation. En revanche, sans affichage, les tiers ayant un intérêt à agir peuvent contester l'autorisation durant 1 an à partir de l'achèvement des travaux.



À savoir : en cas de contestation, il vous appartient d'apporter la preuve que vous avez rempli les formalités d'affichage. Pour ce faire, vous devez établir :

- La régularité de l'affichage,
- La lisibilité et visibilité du panneau d'affichage
- La date du début d'affichage

La preuve de cet affichage peut être établie par tous les moyens. Les juges ont admis que les témoignages de personnes sans lien avec le bénéficiaire du permis pouvaient constituer une preuve d'affichage du permis. C'est également le cas si le bénéficiaire produit un constat d'huissier établi pendant la période d'affichage.

2. ADRESSER UNE DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER (DOC) À LA MAIRIE

Uniquement si vous détenez un permis de construire ou un permis d'aménager :

La Déclaration d'Ouverture de Chantier est un document qui permet de signaler à la mairie le commencement de ses travaux.

Elle doit obligatoirement être adressée **dès le commencement des travaux**.

Il n'y a pas de définition légale de la notion de commencement des travaux. Les juges assimilent le commencement des travaux au début effectif des travaux, c'est-à-dire dès l'installation de palissades autour du lieu des travaux ou l'arrivée du matériel.

Vous pouvez déclarer le commencement de vos travaux avec le formulaire Cerfa 13407*08 imprimé à envoyer ou à déposer en mairie (téléchargeable sur le site www.service-public.fr).

The image shows a digital form titled 'Déclaration d'ouverture de chantier' (DOC) from Cerfa 13407*08. The form is in French and includes the following sections:

- 1 Désignation du permis:** Fields for 'Permis de construire' and 'Permis d'aménager' with corresponding number fields.
- 2 Identité du déclarant:** A section for identifying the declarant, including a checkbox for 'Le déclarant est le titulaire de l'autorisation'.
- 2.1 Vous êtes un particulier:** Fields for 'Nom' and 'Prénom'.
- 2.2 Vous êtes une personne morale:** Fields for 'Dénomination', 'Raison sociale', 'N° SIRET', and 'Type de société (SA, SCI, ...)'.
- Représentant de la personne morale:** Fields for 'Nom' and 'Prénom'.

At the bottom right, there is a box for 'Cachet de la mairie et signature du receveur' with a signature line and a date field.

3. UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS

Il faut adresser une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux.

Cette déclaration est obligatoire pour les Déclarations Préalables, les Permis de construire et les Permis d'Aménager.

Le formulaire de DAACT 13408*10 est disponible en téléchargement sur le site www.service-public.fr

The image shows the 'Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux' form. It includes the French Republic logo, CERFA logo, and the form number 13408*10. The form contains sections for: 1. Designation du permis ou de la déclaration préalable (with checkboxes for construction, renovation, etc.); 2. Identité du déclarant (with sub-sections for individual or moral person details).

À SAVOIR : Les travaux doivent impérativement être commencés **dans un délai de 3 ans** suivant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Passé ce délai, l'autorisation n'est plus valable.

Il en est de même si passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant plus d'un an.

Les travaux peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à un an et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

Le titulaire peut demander le prolongement de son autorisation pour une durée d'un an :

-Si les travaux ne peuvent pas être commencés dans le délai de 3 ans

-Ou s'il prévoit d'interrompre le chantier pendant plus d'une année.

La demande de prolongement doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de l'autorisation.

4. UNE FOIS QUE LES LOCAUX SONT UTILISABLES

Il faut adresser **une déclaration à votre Service des Impôts des Particuliers (SIP)**, et ce, dans un délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables.

Attention ! Des déclarations doivent être souscrites lorsque de nouvelles constructions sont réalisées, ou lorsque des constructions existantes sont transformées, restaurées ou aménagées.

En dehors de ces événements, vous n'avez pas de déclaration annuelle à souscrire.

Différentes déclarations sont à votre disposition :

S'il s'agit d'une **construction nouvelle** ou d'une **reconstruction**, vous devez utiliser l'un des formulaires suivants :

- **N°6650** modèle **H1** pour les maisons individuelles et leurs dépendances ;
- **N°6652** modèle **H2** pour les appartements et leurs dépendances ;
- **N°6654 ME** pour les locaux exceptionnels et leurs dépendances (château).

Pour les **changements de consistance des immeubles existants** (additions de construction, surélévations, démolitions partielles ou totales...) et les **changements d'affectation** (logement transformé en local commercial), vous devez utiliser un imprimé **N°6704** modèle **IL**.

Toutefois, le changement d'affectation transformant un bâtiment rural en maison est à déclarer sur l'imprimé prévu pour les constructions nouvelles modèle H1.

Les imprimés sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr via le moteur de recherche.



Vous avez un projet d'urbanisme ? L'architecte conseil de la commune assure des permanences le 2ème mercredi de chaque mois à la mairie de Saint-Aupre.

Uniquement sur RDV auprès de la mairie : 04 76 06 01 06

Prochaines permanences :

- mercredi 13 mars 2024
- mercredi 10 avril 2024
- **mercredi 08 mai 2024 (sera déplacé en semaine)**
- mercredi 12 juin 2024

Ces RDV sont GRATUITS (rdv à partir de 14h).

Mémo

1. Affichage
2. DOC
3. DAACT
4. Déclarat° SIP



Mutuelle Communale : C'est parti !



C'est la mutuelle **Mutualp**, qui a été sélectionnée par la CCAS : le Conseil Municipal a validé ce choix en décembre dernier et la date de la réunion publique d'information fixée au 6 mars 2024.

Nous espérons que vous avez été nombreux à ce rendez-vous et que Mutualp satisfera la majorité des saintaupriens intéressés par la mise en place d'une mutuelle communale.

M. Falconnet, en charge de notre secteur, vous recevra pour les 1ères permanences :
le **mardi 12 mars** et le **lundi 18 mars** (mairie - salle du conseil)

Inscription préalable obligatoire :



- ⇒ soit par téléphone : 06 16 24 92 28
- ⇒ soit par mail : mutualp-communales@mutualp.fr



Nous espérons que cette décision satisfera la majorité d'entre vous.

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

Préparation de la Rentrée 2024-2025



Afin de préparer la rentrée 2024-2025, nous avons besoin de connaître le nombre d'enfants qui seront accueillis dans l'école au mois de septembre. Les chiffres seront envoyés à l'inspection académique et permettront de déterminer le nombre de classes de l'école.

**Votre enfant a 3 ans en 2024,
Ou**

Vous vous installez sur la commune et avez un enfant en âge d'être scolarisé à l'école du Tilleul ?

Nous vous remercions d'en informer au plus vite la mairie par mail :

accueil@st-aupre.fr en indiquant simplement son nom, son prénom, sa date de naissance et la classe qu'il intègrera.

Un simple coup de téléphone peut également suffire :
04 76 06 01 06.

Merci !

C Commission restauration scolaire

Une réunion de la Commission Restauration a eu lieu le 5 février dernier avec des parents délégués et leurs enfants des classes de CM1 et CM2.

Cette commission a été mise en place en janvier 2023, elle a pour but d'aborder tous les sujets liés à la restauration scolaire et de permettre des échanges pour assurer une bonne qualité des repas et un temps de restauration apprécié des enfants.

C'est API Restauration, dont la cuisine est installée à Domène, qui produit et livre chaque jour les repas.

Margaux Cortès, Directrice Adjointe d'API et diététicienne, était présente et a expliqué les contraintes liées à la réglementation.

Le repas végétarien par exemple, qui n'est pas le plus apprécié des enfants, est imposé une fois par semaine par la loi Egalim. Cette loi impose aussi un pourcentage de 50% de produits labellisés (par ex. Label Rouge, AOC, AOP...) dont 20% de produits bio dans les repas servis.

De même, la fréquence de présentation des plats doit être respectée afin de préserver l'équilibre alimentaire : pas de frites toutes les semaines (sûrement au grand regret des enfants), minimum 2 fruits par semaine sur 4 repas...

Notre personnel de cantine s'attache toujours à faire goûter tous les plats proposés, ce qui, parfois, suscite de bonnes surprises : c'est ainsi que contre toute attente, une choucroute au chou rouge ou une soupe de pois cassés ont été très appréciées des enfants.



Les menus affichés à la semaine sont aussi consultables en ligne <https://www.c-est-pret.com//scolaire/menus> et précisent les origines (France ou Région) et les labels.

Chaque menu journalier est noté (de 1 à 5) par notre coordinatrice scolaire et une fiche hebdomadaire avec les commentaires, positifs ou négatifs, est envoyé à API Restauration.

Enfin, un élément important de l'alimentation qui est respecté dans la restauration scolaire est aussi la saisonnalité des produits : un affichage sera fait sur ce thème et une animation pédagogique sera prévue avant la fin de l'année scolaire.

Marie-Noëlle IRVINE Adjointe pour la Commission Enfance et Jeunesse



Le dossier environnement est très chargé à Saint-Aupre car les élus sont conscients des enjeux et de la nécessité de développer des actions tournées vers l'avenir.

Le patrimoine environnemental de notre village est un trésor, nous avons pour devoir de l'entretenir et de le protéger.

Protection de la biodiversité

Le passage à petite faune fonctionne très bien et des "pièges" de contrôle ont été mis en place : ils sont relevés tous les matins depuis le 6 février. Le suivi est assuré par des volontaires assistés et encadrés par les « experts » du Pays Voironnais et de l'association du Pic Vert. Les premiers résultats montrent sans équivoque que les amphibiens (et d'autres petits animaux) ont compris comment utiliser les tunnels qui ont été construits et qui leur permettent de traverser en sécurité la route départementale sans se faire écraser.



Pour toute la portion qui va de la Bouboutière à l'entrée de la Rossetière, les chiffres sont appréciables : plusieurs centaines de crapauds, grenouilles et tritons ont pu rejoindre la zone du marais pour assurer leur reproduction.



Cet investissement porté par le département de l'Isère est une réussite et il atteint les objectifs fixés. Le travail mené par de nombreuses personnes depuis plusieurs années est donc récompensé.

Fermeture nocturne de la route de la Maladière

Du 7 février au 31 mars, la route de la Maladière est interdite à la circulation toutes les nuits de 19h00 à 7h00.

Une signalisation spécifique et réglementaire et des barrières urbaines sont mises en place durant la période de migration, afin d'informer les usagers de cette interdiction temporaire **prise par la municipalité**.

Un espace est laissé sur la chaussée pour permettre aux véhicules de passer pour des raisons pratiques et de sécurité, nous comptons sur le sens civique et la compréhension des citoyens pour le respect de cette mesure.

Cette mesure permet de sauver un grand nombre d'amphibiens car cette zone est un corridor écologique extrêmement riche, en particulier pour les salamandres.

À noter toutefois que malheureusement, nous avons du constater à plusieurs reprises depuis le début du mois de février des actes d'incivilités : les barrières sont enlevées, parfois jetées dans le fossé.

Le matériel municipal est ainsi maltraité, abimé, du travail supplémentaire est occasionné aux personnels chargés de l'entretien de nos voies communales par ces actes irréfléchis. Pour quelles raisons peut-on agir ainsi ?

Diagnostic thermique

Le 16 février, Julien Ducrotois de l'AGEDEN, est venu pour former les volontaires à l'utilisation de caméras infrarouges : elles permettent de visualiser facilement les défauts d'isolation des bâtiments et donc de définir avec précision quels travaux sont nécessaires pour lutter contre les « passoires thermiques ». Ces caméras prêtées par le Pays Voironnais ont été mises à disposition pendant une semaine. Il est possible de les redemander ultérieurement si certains sont intéressés pour effectuer un diagnostic thermique de leur logement.

L'étang des chartreux

Notre étang est menacé par des algues invasives et il n'est plus possible de pratiquer le pêche dans de bonnes conditions. Par ailleurs, comme tout étang, il doit être curé périodiquement et ceci n'a pas été fait depuis très longtemps. Nous devons donc lancer un chantier qui commencera par une mise à sec et qui se poursuivra pas des travaux de réparation de la digue et d'aménagement du site.

Après des rencontres techniques avec le Syndicat des Étangs et des entrepreneurs spécialisés, le dossier avance et nous travaillons en lien avec l'ACCA afin de voir comment on peut organiser le chantier dans le respect des règles environnementales et aussi obtenir des aides financières.

Mobilité

Le Schémavélo, plan intercommunal pour le développement d'aménagements cyclables : ce travail mené par le Pays Voironnais avance très lentement et on espère avoir bientôt des propositions du bureau d'études chargé de cette mission pour le parcours Saint-Aupre/Voiron.

Le comptage de la fréquentation de la route de la Maladière est fini et on attend maintenant les résultats après analyse des données récoltées afin de trouver les meilleures idées pour cette voie de circulation.

Pierre Galland, Conseiller délégué pour la Commission Environnement

LE DOSSIER



Produire de l'énergie renouvelable à Saint Aupre ?

Le conseil municipal et sa commission environnement étudient les différentes pistes pour produire de l'énergie sur le territoire de la commune. Cela permettrait de réduire les factures énergétiques et/ou d'apporter des ressources à notre commune.

La loi APER (accélération de la Production des Energies Renouvelables) est entrée en vigueur depuis mars 2023 : elle prévoit que les communes identifient des zones aménageables, après concertation du public.

Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables : qu'est ce c'est ?

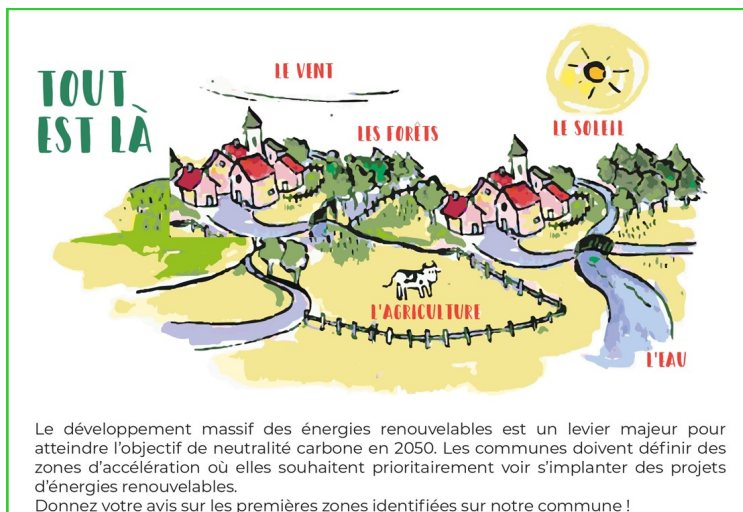
Ces ZAEnR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables) correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables, afin de répondre aux objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie à l'échelle nationale.

Une ZAEnR dans une commune est **l'affichage d'une volonté politique concertée pour orienter les porteurs de projets vers ces zones préférentielles.**

Les zones d'accélération sont à identifier par filière d'énergie renouvelable (photovoltaïque, réseau de chaleur, méthanisation, éolien,...). En accord avec le potentiel EnR du territoire, il est possible de ne proposer des zones d'accélération que pour certaines filières. L'enjeu est que la somme de ces zones soit suffisamment grande pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

Des ZAEnR de différentes filières peuvent coexister sur un même secteur. Par exemple une ZAEnR relative au solaire photovoltaïque sur toiture avec une ZAEnR relative au réseau de chaleur bois-énergie.

Les ZAEnR concernent aussi bien le foncier privé que le foncier public. Elles peuvent être définies à l'échelle d'une parcelle comme à l'échelle d'un secteur plus large (par exemple, un centre-bourg). Il est conseillé de ne pas aller dans le détail en découpant des parcelles. Par exemple,



Le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Les communes doivent définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables.
Donnez votre avis sur les premières zones identifiées sur notre commune !

pour définir une ZAEnR relative au solaire photovoltaïque en ombrière de parking, il n'est pas nécessaire de détourner tous les parkings d'un secteur mais de définir une ZAEnR qui englobe plusieurs parkings et la flécher dans cette catégorie.

De même pour le solaire photovoltaïque sur toitures même si la contrainte patrimoniale peut se poser pour certains bâtiments de la zone ciblée, cet aspect patrimonial sera examiné en cas de projet sur le bâtiment concerné. **L'intégration des zones d'accélération dans les documents d'urbanisme n'est pas obligatoire.** En particulier, les avantages découlant des zones d'accélération ne sont pas liés aux documents d'urbanisme. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre leur modification pour en bénéficier.

Quels sont ces avantages ?

Ces ZAEnR témoignent d'une volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie du territoire, même si elles n'empêchent pas les projets de s'implanter en dehors. Les porteurs de projet seront donc incités à se diriger vers ces zones d'accélération.



Le Gouvernement mettra également en place des avantages financiers pour les porteurs de projet s'implantant sur ces zones. Cela permettra aux zones d'accélération d'être attractives économiquement et de compenser des conditions climatiques éventuellement moins avantageuses. Sur ces zones identifiées, sera aussi appliquée une simplification des procédures de développement avec la réduction des délais d'instruction.

Jusqu'à la fin de l'année 2024, les communes sont invitées à définir leurs zones d'accélération. L'objectif est que les communes puissent faire leurs remontées au Référent Préfectoral avant le 30 juin. Passée cette échéance, il sera toutefois possible de communiquer des zones d'accélération à l'État, au fil de l'eau en concertation avec le Référent Préfectoral.

Une nouvelle version du portail cartographique national permet la transmission en direct des ZAEnR de la commune au Référent Préfectoral.

Une **délibération du Conseil Municipal est également nécessaire** au niveau de l'État pour la définition des ZAEnR d'une commune, avant de procéder à leurs remontées auprès du Référent Préfectoral.

Enfin, ce sont bien les communes qui ont la main pour définir leurs ZAEnR. Toutefois, en cas de questions, le Pays Voironnais pourra conseiller les communes qui le demandent ou les orienter du mieux possible au regard des enjeux du PCAET en la matière.

À noter qu'à l'issue de la remontée des ZAEnR au Référent Préfectoral, le Pays Voironnais devra organiser un débat au

sein du Conseil communautaire sur la cohérence des zones d'accélération identifiées par les communes avec le projet de territoire (PCAET notamment).

En ce qui concerne Saint-Aupre, le Conseil municipal doit donc définir sur le territoire de la commune une ou plusieurs zones pertinentes pour ce type d'installation. C'est surtout le photovoltaïque sur les bâtiments et espaces publics qui est sensément envisagé.

L'assistance du Pays Voironnais

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise Écologique) portant sur le développement d'énergie renouvelable photovoltaïque sur le patrimoine public du Pays Voironnais, nous allons pouvoir bénéficier d'accompagnement technique et d'aides financières pour envisager des installations de ressources solaires photovoltaïques sur les bâtiments et parcs de stationnement.

C'est ainsi que, Clément DESMARETS, chargé de développement photovoltaïque pour le Pays Voironnais nous assistera. Sa mission consiste à étudier avec nous la faisabilité des projets que nous soumettrons, à vérifier la compatibilité des installations photovoltaïques avec l'AMI, de veiller au respect des nouvelles réglementations et obligations en lien avec la loi d'Accélération des Énergies Renouvelables et bien sûr de trouver les financements auxquels notre commune est éligible.

VOTRE AVIS COMPTE

APPEL À LA CONCERTATION DES SAINT-AUPRIENS

Le cadre réglementaire de l'application de cette loi impose une concertation de la population.

Pour notre commune, vous aurez donc la possibilité d'exprimer votre opinion, vos remarques et suggestions de 2 façons :

- un registre à votre disposition est ouvert en mairie
- Par mail, à l'adresse de la mairie (accueil@st-aupre.fr) avec comme objet « Concertation énergies renouvelables ».

AVANT LE 15 AVRIL 2024



CONCERTATION PUBLIQUE Zones d'accélération ÉNERGIES RENOUVELABLES

Registre de concertation disponible en mairie
aux heures d'ouverture au public
et accessible sur
<https://www.st-aupre.fr/>

Des questions ?
écrivez à accueil@st-aupre.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

Le Sou des Écoles

Carnaval à Saint-Aupre !

Les enfants de l'école ont revêtu leurs plus beaux costumes dès la récréation. Aussitôt les cours finis, supers héros, princesses et chevaliers se sont rendus dans la salle des fêtes où le Sou des écoles leur offrait de délicieuses crêpes et sirops colorés. Des mamans ont gentiment maquillé les enfants qui ne manquaient pas d'idées à leur proposer ! Pendant ce temps les parents, dont certains avaient aussi joué le jeu du déguisement, discutaient autour de la buvette.

Après avoir joué, les enfants ont dansé sur les grands classiques de circonstances (Au bal masqué, La chenille...) et des musiques actuelles.

De beaux souvenirs et l'envie de se déguiser à nouveau ! Peut-être lors de la soirée de la soirée **St Patrick's le 16 mars ?**



Les prochains rdv avec le SOU :

Mardi 12 mars 20h30 : Réunion préparation Rando du Hibou (salle du REPère)

Samedi 16 mars soirée de la St Patrick en association avec le Foyer Sully (entrée sur réservation)

Avril/mai Vente d'objets personnalisés

Dimanche 16 juin Randonnées du hibou

Vendredi 28 juin Kermesse

RANDO DU HIBOU : on a BESOIN de VOUS !

Chers parents et habitants de St Aupre,

La Rando du Hibou est prévue le dimanche 16 juin 2024. À date, nous ne sommes pas assez nombreux pour l'organiser en amont et nous aurons bien sûr besoin de nombreux bénévoles le jour J et les jours précédents pour l'installation et tracés.

Nous n'avons PERSONNE pour les parcours pédestres ni pour la partie buvette/restauration ; et, nous sommes à la recherche de plusieurs personnes pour les tracés des "parcours pédestres" et des "parcours VTT" pour prendre le relais des parents qui n'auront plus d'enfants scolarisés à l'école à la rentrée prochaine.

Nous faisons appel à tous les parents de l'école et habitants qui marchent, courent dans les bois de St-Aupre, Crossey et Miribel... et ont un peu la connaissance des chemins. L'idée est de pouvoir passer le relais à minima avec les parents qui s'en occupent si vous voulez voir perdurer cet évènement.

Pour mémoire, la Rando du Hibou représente 50% du budget annuel du Sou (bénéfice 2023 de l'évènement 6000€) ; sans cette ressource-là, les sorties des enfants seront limitées ou à financer par chaque famille. Et cette date du mois de juin est convoitée par des communes voisines pour récupérer cet évènement reconnu sur le Voironnais.

Pour cela, nous organisons une

RÉUNION PUBLIQUE

mardi 12 mars à 20h30

dans la salle de réunion du REPère

Nous comptons sur votre mobilisation et participation !

Quinzième Méli-mélo de pinceaux

Organisé par Croqu'arts, le quinzième méli-mélo de pinceaux se déroulera les **25 et 26 mai 2024** dans la salle polyvalente de Saint-Aupre. L'inscription est gratuite.

Le thème retenu cette année est :

« Reflets et Transparence »

Les peintres amateurs qui souhaitent participer à cette exposition peuvent se faire connaître **jusqu'au 30 avril 2024** auprès de :

Evelyne Billion Grand : evelyne.billiongrand@orange.fr

Christian Argoud : christian.argoud@orange.fr



A^{EJ}

L'agenda de l'AEJ



La Pause Parents – Atelier sur la parentalité –

Concilier vie sociale, professionnelle et personnelle

Judi 21 mars – de 20h30 à 22h30 – AEJ – 5€/personne – Sur réservation

Un temps convivial d'échange et de partage autour d'un sujet, animé par une conseillère parentale.

Cosmocité (Pont de Claix) - Sortie Famille

Samedi 23 mars – la journée – 5€ à 10€ - Sur réservation

Découverte de l'exposition De la Terre à l'Univers.

Film au planétarium « Nous sommes des étoiles » ou film « Noisette » ou Exposition Jeune public « Astralala » (3 à 7 ans).

Atelier Pâtisserie – Parents / Enfants –

Pâtisseries Orientales

Samedi 23 mars – de 10h à 12h – AEJ – 2€/personne – Sur réservation

Assemblée Générale de l'AEJ –

Accompagnée d'une soirée Jeux

Vendredi 05 avril – à partir de 19h – Ouvert à tous

La Pause Parents – Atelier sur la parentalité –

La place des pères

Avril (date à définir) – de 20h30 à 22h30 – AEJ – 5€/personne – Sur réservation

Un temps convivial d'échange et de partage autour d'un sujet, animé par une conseillère parentale.

Renseignements et réservations

04 76 93 42 31 – secretariat@aej-crossey.fr

L'agenda de Casajoux



Club Figurines Ados

Ouverture d'un club de figurines (Initiation, tables de jeux, cours de peinture) pour les ados à partir de 10 ans, les samedis à partir de 13h, d'avril, mai et juin.

Soirées Pizz'&Jeux - Bibliothèque

Vendredi 15 mars – à partir de 19h – Bibliothèque Crossey – Accès libre

Commande groupée de pizzas en contactant Nicolas

Chasse aux Œufs

Samedi 30 mars – En collaboration avec la crèche et la mairie de Crossey – Plus d'infos à venir.

Soirée Pizz'&Gaming

Vendredi 12 avril – à partir de 19h – Ludothèque Casajoux

– Accès libre

Commande groupée de pizzas en contactant Nicolas

Renseignements et

réservations

Nicolas Wong –

Ludothécaire

07 84 50 52 87 –

casajoux@aej-crossey.fr

Sortie Famille
COSMOCITÉ
Pont de Claix
Samedi 23 Mars

Sur réservation
avant 11 mars
5 à 10 euros par personne
Transport en minibus

Exposition "De la Terre à l'Univers"
Comment se transforme notre planète ? La Terre est-elle unique ? Comment se forment les étoiles et les planètes ? A travers des expériences ludiques et jeux interactifs, trouvez quelques pistes de réponse à ces grandes questions.

Planétarium: Film "Nous sommes des étoiles" ou Film "Noisette"
Film défini en fonction de l'âge des enfants.
Films de 26 min précédé de 20 min de découverte du ciel avec un médiateur.

OU
Exposition Jeune public "Astralala"
Pour les enfants de 3 à 7 ans

Dans leur voyage, les petits explorateurs partiront à la découverte de notre système solaire.

Renseignements et Réservations: 04 76 93 42 31 / secretariat@aej-crossey.fr
Localisation: 66 chemin des Ecoliers, St Etienne de Crossey



Comité des Fêtes

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes a eu lieu le vendredi 19 janvier.

Ce fut l'occasion de revenir sur les 2 grandes manifestations organisées en 2023 par l'association : la Foire aux Chèvres et le Marché de Noël.

Le Président sortant, Jérôme Charrat, a témoigné de sa satisfaction pour sa 1^{ère} année de présidence : satisfaction quant à la mobilisation en hausse des bénévoles avec un bon renouvellement, ce qui permet d'être confiant pour les prochains événements à venir et satisfaction quant à la bonne humeur qui règne à chaque manifestation, ambiance propre à notre village !

Des pistes de réflexions et d'actions à mener ont été évoquées pour assurer la pérennité de la Foire notamment. En effet, les habitudes de consommation changent et malgré une très bonne fréquentation des visiteurs, le bilan financier est un peu moins bon que l'année précédente, mais reste très positif.

Des idées, des changements sont en cours de réflexion... mais nous vous en dirons plus prochainement !

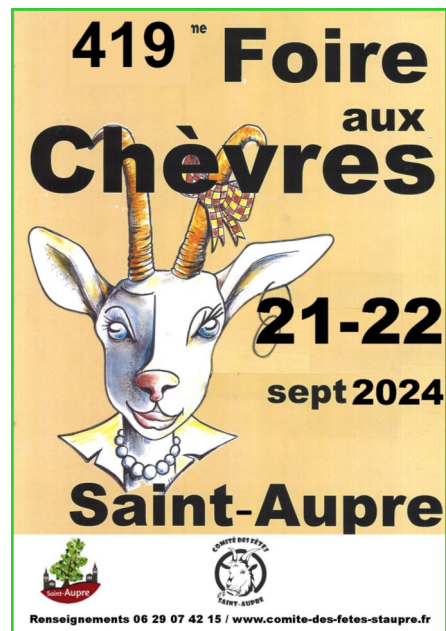
Concernant le Marché de Noël, le bilan financier est à peu près à l'équilibre, le but de cette manifestation étant l'animation du village.

Un nouveau conseil d'administration a ensuite été élu puis ce fut le tour de la distribution des subventions à toutes les associations ayant participé à la Foire.

Plus de 65% des recettes ont pu être reversées aux différentes associations dont nous remercions la participation, c'est grâce à elles et à la mobilisation de tous leurs bénévoles que notre Foire est un grand succès !

L'assemblée générale s'est terminée par un buffet dînatoire pour remercier l'ensemble des bénévoles et rendez-vous a été donné pour les deux grandes manifestations de 2024 : **la Foire aux Chèvres qui se déroulera les 21 et 22 septembre et le marché de Noël qui aura lieu le 14 décembre.**

Le 7 février, le conseil d'administration s'est tout de suite mis au travail pour commencer à préparer les manifestations 2024 et notamment l'organisation des différentes commissions de la Foire. Les bénévoles ont montré leur intérêt en s'inscrivant aux différents postes mais malgré



cela, **nous recherchons activement une personne disponible** pour prêter main forte à Aurélia pour tout le travail effectué en amont de la Foire sur la gestion des inscriptions, des demandes de renseignements (mails et téléphoniques), travail à coordonner ensuite avec la commission placement. Il s'agit d'un travail lourd pour une seule personne, d'où la nécessité de travailler en binôme. Nous aurions besoin également d'une personne pouvant gérer les plans pour le placement des professionnels.

Si vous êtes intéressé(e) pour venir nous aider sur ces postes ou sur tout autre poste, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

Merci de nous envoyer un mail à comitedesfetes.staupre@gmail.com

Un nouveau bureau a ensuite été élu et se compose ainsi :

Président : Jérôme Charrat

Vice-président : Christophe Crolard

Trésorière : Aurélia Leberquier

Trésorière adjointe : Raphaële Marinoni (Bienvenue à elle !)

Secrétaire : Flavie Veyrat

Secrétaire adjointe : Magalie Dhalluin

Membres du bureau : Maryline Gaget et Maurice Delphin





Le mot du Président du Comité des Fêtes

Dans le contexte de 2023 où les bonnes nouvelles ne sont pas légion, il est toujours bon d'avoir des repères où l'on peut freiner notre course à travers le temps. La Foire en est un parmi d'autres. Et celle-ci, de par sa dimension traditionnelle, nous permet de donner vie au village en impliquant ses habitants tant l'organisation est complexe et complète à la fois.

Je tiens à vous remercier, chers bénévoles pour votre engagement. Le bénévolat que vous offrez est bien plus qu'une simple aide pratique ; votre valeur ne peut être mesurée en termes de temps ou d'efforts, mais plutôt en termes d'impact profond sur la collectivité. Cela peut paraître démesuré, mais je vois dans ces événements, des valeurs fortes et nobles, et surtout une source d'inspiration pour les prochaines générations.

L'an dernier était placé sous le signe de la transmission, et sur ce point, je tiens à remercier également

Thérèse RIONDET et Michelle BLANCHIN qui ont œuvré depuis quelques décennies dans l'organisation de la vie collective et associative du village. C'est cette rigueur de travail dans un cadre malgré tout détendu que nous avons appris d'elles. Je sais néanmoins qu'elles gravitent encore non loin du Comité puisqu'elles feront partie du Conseil d'administration cette année.

Remerciements sincères aussi à l'équipe municipale pour leur soutien et aux services techniques pour leur appui ; nos sponsors ; sans oublier les enfants venus nombreux pour donner la main au service ! Inspirés, je vous le disais !

Et bien évidemment, la Dream Team du bureau qui abat dans l'ombre un travail colossal et chronophage ! MERCI.

Pour finir, cette première année de Présidence a été pour moi l'occasion de me rendre compte de la masse de travail qu'est la Foire. Les idées sont nombreuses pour pérenniser cette Foire ou créer de nouveaux événements. Tout en conservant l'équilibre entre modernisation et tradition.

De la nécessité de savoir se remettre en question pour être innovant et différenciant. Parce que le statu quo ne doit pas être un concept immuable, il faut trouver l'énergie et s'adapter aujourd'hui aux changements de demain. C'est un challenge valorisant pour tous !

J'ai envie cette année de vous lancer un petit défi ! Je croise beaucoup de nouvelles personnes à l'école ou lors de manifestations et je me rends compte que l'on ne se connaît pas forcément bien. Et que dans toutes ces personnes, il y a certainement des talents, des passionné(e)s, des généreux (ses)... comme le disait Thimothée Gustave.

Alors relèverez-vous le challenge de rejoindre le Comité des Fêtes et devenir acteurs avec nous ?

Jérôme CHARRAT, Président du Comité de Fêtes



Une partie des bénévoles de la Foire 2023

Une première à Saint-Aupre : un regroupement de camping cars les 16-17 et 18 février 2024 !

À l'initiative de Christine et Christian Guiboud-Ribaud et avec l'accord de M. le Maire, une vingtaine de camping-cars du Club Rhône-Alpes se sont installés sur le parking des Grands Près et les participants ont profité de ces 3 jours pour découvrir notre village, ses curiosités et son patrimoine, déguster les produits locaux et apprécier tous les charmes de notre commune rurale du voironnais.

Accueillis chaleureusement par Maurice Delphin, représentant de la municipalité qui leur fit une rapide présentation du village, de sa croissance démographique, de ses 17 croix, de sa Foire aux chèvres, de son dynamisme associatif... ils ont débuté leur séjour par une soirée festive, musicale et dansante, avec une belle prestation de la chorale de Miribel-les-Echelles tout en dégustant les fromages de la ferme de Plantimay et les tartes aux pralines de la boulangerie de Saint-Etienne de Crossey.



Durant leur séjour, les plus courageux ont arpenté les sentiers et se sont rendus au célèbre Pont de Pierre Chave, surpris d'apprendre que ce nom n'évoque pas son bâtisseur mais la pierre chauve (calcaire)... Poursuivant jusqu'à la chapelle St Roch, beaucoup ont facilement identifié le Saint

montrant ses plaies de lépreux et son chien nourrisseur, miche de pain dans la gueule.

Notre tilleul et son titre d'arbre remarquable a bien sûr fait l'admiration de tous et a nécessité un rappel de son histoire, du roi Henri IV, de Sully, de la poule au pot...

Difficile pour ces touristes qui se sont proménés le long de la Morge d'imaginer que ce petit ruisseau avait pu par le passé, notamment en 1897, occasionner d'importants dégâts lors de crues dévastatrices.

Les plus curieux (et sportifs) se sont rendus aux Vials pour visiter la deuxième église de notre commune étonnés d'apprendre qu'elle avait été construite en 1860 à la demande et avec l'argent des habitants des hameaux de Saint-Aupre le haut. Ils ont eu le plaisir de faire la connaissance de notre saint protecteur, Saint-Aupre, représenté sur le beau tableau réalisé par Camille Bellion-Jourdan en 2010.

Un week-end détente, découverte, ponctué de bonnes dégustations (crêpes, bugnes, fromages...), dans une ambiance conviviale chère aux campings caristes.

Tous sont repartis ravis de leur escale à Saint-Aupre où ils ont découvert de belles petites merveilles et surtout ressenti une douceur de vivre, avec l'envie de revenir.

Merci à tous !

Christine et Christian



INFOS GÉNÉRALES

Bibliothèque de St Etienne de Crossey

Vendredi 15 mars 2024 de 19h à 22h

Soirée jeux !

Une soirée autour des jeux : du jeux de rôle en incarnant un adolescent qui recherche des informations et plein de jeux de sociétés de la ludothèque Casajeux !

Soirées Pizz&Jeux de Casajeux

De 19h à 22h dans la salle Cote Guere (Bibliothèque)



Venez jouer entre adultes ou avec vos enfants à partir de 8 ans. L'occasion de rencontrer d'autres joueurs avec la possibilité de déguster une pizza. Sur réservation pour les pizzas en prévenant votre ludothécaire (Nicolas) la veille.

« Pour les parents souhaitant assister à l'atelier « Enquête de sens » possibilité de laissez vos enfants à la soirée jeux et de les rejoindre ensuite pour terminer la soirée ensemble. »

Tout public

CULTURE BIBLIOTHÈQUES
en PAYS VOIRONNAIS



Atelier : Enquête de sens - Comment s'informer en ligne ?

De 19h à 20h30 dans la salle du conseil



Incarnez un ado qui va entendre parler d'une information et va chercher à mieux la comprendre. Participez donc à une enquête jeu pour décrypter l'information et sa diffusion sur le web. Cet atelier permet de démystifier les constructions médiatiques et d'appréhender la notion de "bulle de filtres" à travers l'analyse d'un fait d'actualité et les différentes publications qu'il a généré dans la presse comme sur les réseaux sociaux. Une sensibilisation au tri algorithmique effectué par les plateformes sociales, pour développer son esprit critique face à l'information en ligne.

Public adulte - Sur inscription

Intervenants

Fréquence Ecoles accompagne, depuis 30 ans, l'évolution des usages numériques et le développement de compétences numériques pour tout.e.s, tout au long de la vie.

Site : <https://www.frequence-ecoles.org/>



Les rendez-vous des clubs de la bibliothèque

Mercredi 20 mars à 19h : Club lecture

Samedi 6 avril à 10h : Club Bulles et Bib « les BD comme témoignages ou documentaire »

Mercredi 15 mai à 19h : Club lecture

A la bibliothèque - Entrée libre - Public ado/adulte

Informations pratiques

Horaires habituels

Lundi / Samedi : 17h-19h

Mercredi / Jeudi : 15h-19h

Vendredi : 9h-12h

Contact : 04 76 06 00 96 ou

bib.stetiennedecrossey@paysvoironnais.com

TROC'O PLANTES
Dimanche 7 avril
de 9h à 12h
Entrée Libre
Place du Puits Partagé
St Etienne de Crossey

Dans le cadre du « Bien Vieillir », afin de favoriser le maintien de l'autonomie et le bien-être physique, mental et social des personnes, le Pays Voironnais propose le dispositif « Prescri' Bouge » qui a pour but de promouvoir l'activité physique et développer une offre de prévention répartie sur l'ensemble du territoire à destination des personnes âgées.

Ce dispositif propose une offre de sport adapté aux personnes atteintes de maladies chroniques afin de retarder l'apparition de complications et/ ou la perte d'autonomie

Pour qui ?

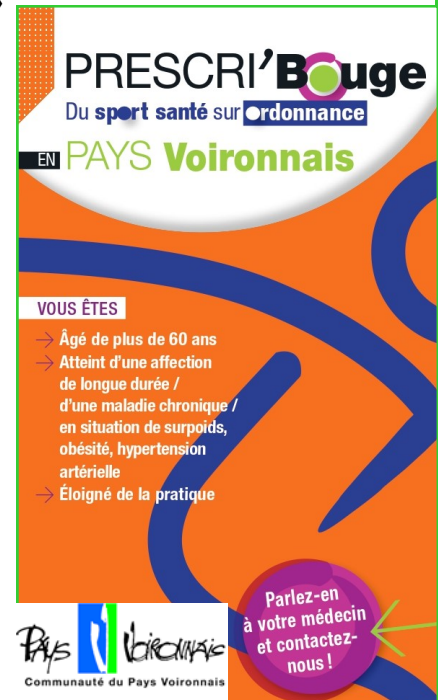
- personnes de plus de 60 ans repérées fragiles ;
- personnes en affection de longue durée ;
- personnes ayant de l'hypertension artérielle ou en situation de surpoids/obésité.

Comment en bénéficier ?

- *sur prescription médicale* : parlez-en à votre médecin qui remplira un certificat médical spécifique à Prescri' bouge (à télécharger sur le site du Pays Voironnais, rubrique Prescri' bouge) ;
- *prendre ensuite contact* avec le dispositif Prescri' bouge
info@prescribouge.fr ou 06 03 93 60 69 (Accueil départemental).

Vous pouvez aussi joindre Jennifer MATITA, Chargée de mission Plateforme sport-santé Prescri' Bouge sur le Pays Voironnais au 06 46 00 65 29 ou par mail : jennifer.matita@paysvoironnais.com

Pour plus de renseignements : <https://prescribouge.fr/>



Un lieu ressources a été mis en place pour accompagner les aidants confrontés à la perte d'autonomie d'un proche. Intégré au sein d'INNOVADOM (lieu ressource du maintien à domicile du Pays Voironnais), cet espace de soutien, d'information et d'échange est dédié aux proches aidants.

Vous y trouverez :

- **un accueil libre d'accès** les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h00 pour échanger, être informé, prendre un petit moment de détente ;
- **des entretiens personnalisés sur RDV** avec la coordinatrice du lieu ressources pour vous permettre de repérer et évaluer vos besoins, pour anticiper les situations de rupture/d'épuisement (orientation et accompagnement vers les offres adaptées à votre situation) et suivi. **Lors de ces entretiens, l'accueil de votre proche peut être assuré par notre animatrice ;**
- **des ateliers** de bonnes pratiques et des temps de formation : premier atelier : " Prendre soin de son proche dans sa perte d'autonomie physique et préserver son dos " (Sur RDV).

Où ?

Campus de la Brunerie, Bâtiment INOLAB Formation (1er étage)
180, boulevard de Charavines, 38500 VOIRON

Contact :

Coordinatrice du lieu ressources pour les proches aidants : Mme TARI
Tel : 07 64 81 02 17 ou innovadom@paysvoironnais.com

*Pour les proches aidants salariés, possibilité d'accueil en dehors des horaires de bureau.

*Dans le cas de difficultés de mobilité, une rencontre au plus près de votre domicile est aussi envisageable.

À VOS AGENDAS !

Mars

Mercredi 6
Réunion Publique Mutuelle Communale
18h30 - Salle du Conseil

Mardi 12
Permanence Mutuelle Communale
Sur RDV préalable obligatoire

Festival du Cinéma Italien de Voiron
Organisé par Le REPÈRE
Salle du Tilleul - 20h

Réunion publique Rando du Hibou
Sou des Écoles
Salle du REPÈRE - 20h30

Mercredi 13
Permanence Architecte Conseil
Sur rdv - à partir de 14h en mairie

Samedi 16
St Patrick's - soirée dansante
Repas- tombola - DJ - Entrée uniquement sur réservation
Organisé par le Sou des Ecoles et le Foyer Sully
Salle du Tilleul - À partir de 20h

Lundi 18
Permanence Mutuelle Communale
Sur RDV préalable obligatoire

Mardi 19
Cérémonie du 19 mars
09h30 - Monument aux Morts St Aupre le Bas

Mars
Samedi 16
Atelier 2Tonnes – Collectif Demain - 9h30 - 12h30
Salle Chamechaude sur réservation (collectifdemain@lilo.org)

Vendredi 22
Concert « Los Calchakis » avec le Chœur Dauphinelle
20h30 - Eglise

Samedi 23
Spectacle Théâtre forum sur les relations familiales
Collectif Demain - 18h00 - 20h00 - salle des fêtes - tout public

Vendredi 29
Saison culturelle – Dysfonction – Première partie élèves MPT / Jazz Funk - 20h30 - Salle des fêtes

Avril
Mercredi 3
Théâtre Forum pour construire une communication non violente
Collectif Demain et AEJ - 20h00-22h00 - Salle Chamechaude

Médecin de garde
Pour accéder au médecin de garde
les week-end et de 20h à minuit, composez le **15**.

Le Petit Monde de Saint-Aupre n°150
Directeur de Publication :
Patrick BUISSON
Tirage : 500 exemplaires
Conception, impression :
Mairie de Saint-Aupre
Trimestriel, Dépôt Légal : à parution



Avril

Dimanche 7
Clôture du Jazz Festival de Voiron
Salle du Tilleul - 17h

Mercredi 10
Permanence Architecte Conseil
Sur rdv - à partir de 14h en mairie

Mai

Mercredi 8
Cérémonie du 8 mai
8h45 - Monument aux Morts de St Aupre le Haut
9h30 - Monument aux Morts de St Aupre le Bas

(rdv sera déplacé en semaine)
Permanence Architecte Conseil
Sur rdv - à partir de 14h en mairie

Vendredi 24
Concert d'ouverture du week-end Passion & Art
Eglise

Samedi 25 et dimanche 26
Passion & Art dans le village
Méli Mélo de Pinceaux - Croqu'Arts - Salle du Tilleul



Mars

Dimanche 10
Concours de Belote avec repas moules-frites
Organisé par le Comité des Fêtes

Jeudi 21
Soirée apéro jazz à partir de 19h
Organisée par les élus et Espoir pour un enfant

Vendredi 5
Assemblée Générale AEJ - 19h00 - AEJ

Dimanche 7
Troc'O plantes - 09h00-12h00 - Place du Puits Partagé

Mai

Samedi 4 et dimanche 5
Théâtre : « Building » - Pommes Dauphines - 20h00 le 04/05 et 17h le 05/05 - Salle des fêtes

Vendredi 17
Saison culturelle – « Les joueurs de cartes » Cie Vocal 26 /Magie
20h30 - Salle des fêtes

Mai

Vendredi 24 et Samedi 25
Soirée Théâtre

« La Jouée »



Saint Nicolas de Macherin



www.servigardes.fr

0825 74 20 30 (0.15€ la minute)

Horaires d'accueil du secrétariat de mairie :

Lundi : 16h00 - 19h00

Mardi : 13h30 - 17h45

Jeudi : 13h30 - 17h45

Tél. : 04 76 06 01 06

Adresse : 72 route du Champtoraz - 38960 Saint-Aupre

Email : accueil@st-aupre.fr